

**COMPTE RENDU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GROSROUVRE**  
**SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2015- DU CONSEIL MUNICIPAL**

Etaient présents : M. WINOCOUR Marc, M.STOUDER Paul ; Mme LALANDRE Jacqueline; Mme COMBE Anne ; M. CHABOCHE Alain ; Mme. LASSUS Mélanie ; ; Mme. LALANDRE Jacqueline ; Mr. BOURCIER Dany ; M. OLTEAN Victor M. SPORTES Alain ; Mme. POUSSIGNOT Marina ; M. LAMBERT Yves ; Mme LAINE Angèle

Absents représentés : Mme BRION M. Thérèse représentée par M. WINOCOUR Marc ; Mme. MILLION Anne représentée par M. STOUDER Paul

Secrétaire de séance : M. CHABOCHE Alain

**Ordre du jour :**

- budget principal 2015, vote d'une décision modificative
- demande d'admission en non-valeur
- vote du rapport annuel du délégataire SAUR : service d'assainissement
- présentation du projet du PADD

**Questions diverses**

- assises de la ruralité organisées par le Conseil Départemental
- accueil des réfugiés

Monsieur le Maire propose que les deux points suivants soient rajoutés à l'ordre du jour :

- modification du temps de travail de l'agent technique 2eme classe, responsable de la cantine
- régularisation d'un échange de parcelles sans soulte entre la commune et M. HULIN au lieudit « la langue des gaules »

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

**Lecture et approbation du compte-rendu du 23 juin 2015**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

➤ **QUESTION N° 1 – budget principal 2015, vote d'une décision modificative**

AUTORISE la décision modificative suivante :

Section d'investissement – Dépenses

Chapitre 27 article 2764 : Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé + 18 504 .00 €

Section d'investissement – Recettes

Chapitre 27 article 2764 : Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé + 18 504 .00 €

Le Conseil Municipal approuve à la majorité

14 voix pour et 1 abstention

➤ **QUESTION N° 2 – demande d'admission en non-valeur**

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif du 19 juin 2015,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Article 1 : DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes:

- TLE du PC 289906A1001 au nom de Samuel JERUZALSKA aux 6 chemins du chêne collé

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

➤ **QUESTION N° 3 – vote du rapport annuel du délégataire SAUR : service d'assainissement**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE du rapport annuel du délégataire de la SAUR concernant l'exécution des services de l'assainissement pour l'exercice 2014

EMET un avis favorable sur les rapports présentés concernant le prix et la qualité des services public de l'assainissement pour l'exercice 2014.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

➤ **QUESTION N° 4 – présentation du projet du PADD**

Monsieur Stouder et Monsieur WINOCOUR présente au Conseil Municipal le projet de Plan Local d'Aménagement Durable, élaboré au sein de la commission PLU avec le concours du cabinet d'expertise accompagnant notre commune.

Clef de voûte du dossier de Plan Local d'Urbanisme (PLU), le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) traduit et décline le projet de territoire de la ville. Il définit notamment les orientations générales concernant l'aménagement, l'habitat, les transports et les déplacements, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, la protection et préservation des espaces naturels et agricoles.

Les orientations qu'il définit sont établies à partir du diagnostic établi, et en particulier des prévisions économiques et démographiques, ainsi que des besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transport, d'équipements et de services et de l'analyse de l'état initial de l'environnement.

Ce projet fera l'objet d'une exposition publique en mairie du 17 septembre au 17 octobre, sera diffusé sur internet et fera l'objet d'un débat futur au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend acte

➤ **Rajout à l'ordre du jour**

**QUESTION N° 6 - modification du temps de travail de l'agent technique 2eme classe, responsable de la cantine**

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, il est proposé de porter la durée du temps de travail de l'emploi *d'agent technique seconde classe, responsable de la restauration scolaire* créé initialement pour une durée de 28 heures par semaine à 30 heures par semaine à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

➤ **Rajout à l'ordre du jour**

**QUESTION N° 7 - régularisation d'un échange de parcelles sans soulte entre la commune et M. HULIN au lieudit « la langue des gaules »**

Le Maire rappelle qu'au terme d'une délibération en date du 12 décembre 1980, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement pour un échange sans soulte entre la mairie et M. HULIN sur le Lieu-dit la langue des gaules entre la parcelle de M. HULIN ZC 13 et l'ancien chemin CR7, propriété de la commune.

Cet échange de terrain a été réalisé depuis plusieurs années mais n'a jamais été régularisé. Il est donc proposé ici de régulariser cet échange entre cette propriété et la Commune.

Désignation du bien :

- Parcelle cadastrée Section ZC 13, ancienne propriété de Mr HULIN d'une surface de 174 m<sup>2</sup>
- Ancien chemin CR7 appartenant à la commune d'une surface de 162m<sup>2</sup>

Le Conseil Municipal

➤ **APPROUVE** l'échange sans soulte;

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

- assises de la ruralité organisées par le Conseil Départemental

Afin de préserver et de valoriser la ruralité du territoire, le Conseil départemental des Yvelines tient de septembre 2015 à mars 2016 ses Assises de la Ruralité. Une vaste consultation est ainsi lancée afin que les habitants, les élus, les acteurs économiques et institutionnels des territoires ruraux puissent s'exprimer. Ces Assises doivent être l'occasion d'une participation large et libre de l'ensemble des yvelinois. La mairie de Grosrouvre communiquera et participera dans la mesure de ses moyens à l'organisation de cet événement.

- situation des réfugiés

La commune de Grosrouvre n'a malheureusement pas de logements vacants pour accueillir ne serait-ce qu'une famille de réfugiés. Par contre, la municipalité sera, dans la mesure de ses moyens, aux côtés des grosrouvrois qui souhaiterait s'impliquer individuellement. Une page spéciale sur le site internet permettra de diffuser toutes les informations concernant les possibilités d'accueil dans un cadre légal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15, Grosrouvre, le 17 septembre 2015,



Le Maire,

Marc WINOCOUR